

**Prêt de valises  
d'albums pour enfants  
et  
de revues professionnelles**

**VALISES  
“HISTOIRES DE GRANDIR”**

*"L'idée de donner des livres aux bébés est apparue en France il y a environ une vingtaine d'années, remettant en cause toutes sortes d'idées reçues, en particulier celle selon laquelle il fallait d'abord lire pour avoir accès aux livres.*

*On sait maintenant combien ceux-ci peuvent jouer un rôle important dans l'éveil des tout-petits.*

*Les livres devraient être présents dans le quotidien de tous les petits enfants, sans aucune contrainte et sans recherche d'un quelconque bénéfice immédiat. Seul le plaisir pris par les tout-petits et les adultes avec les premières histoires comme avec les comptines est à rechercher.*

*Donner des livres aux bébés ne signifie en rien proposer une forme d'apprentissage précoce de la lecture. Il s'agit de réhabiliter le jeu avec les récits par un contact ludique avec le livre.*

*Marie Bonnafé, psychiatre et psychanalyste, fait l'éloge de « la lecture pour rien », de la gratuité, du plaisir qui sont les meilleures conditions pour accéder à la langue écrite.*

*Lire des histoires aux tout petits est ainsi un enjeu culturel et social parmi les plus importants de notre civilisation."*

*CC du Pays de Fénelon*

**Le Relais a mis en place un prêt de livre gratuit sous forme de valises contenant des livres pour enfants et des revues professionnelles.**

L'objectif est de favoriser à votre domicile des temps de lecture partagés avec les tout-petits, de vous faire découvrir des albums et de partager vos impressions et les réactions des enfants.

Ces valises sont vouées à circuler de maisons d'assistante maternelle en maison d'assistante maternelle.

Cela permettra aussi à celles qui ne peuvent se déplacer d'avoir des livres de qualité chez elles.

# REGLEMENT

## Article 1 : Les bénéficiaires

- Ce service de prêt est réservé aux assistantes maternelles de La Chapelle sur Erdre.

## Article 2 : Conditions de prêt

- Chaque assistante maternelle doit obligatoirement remplir et signer la fiche de renseignement après avoir pris connaissance du règlement qu'elle s'engage à respecter.
- La **fiche emprunt et état des lieux du contenu** de la valise doit obligatoirement être remplie à chaque transmission de la valise.
- Une assistante maternelle peut emprunter jusqu'à **3 revues et 7 albums pour enfants pour une durée de 3 semaines maximum.**
- A chaque prêt, elle doit remplir l'intégralité de la fiche d'emprunt.
- Chaque valise sera ramenée au Relais pour inventaire par la dernière inscrite de la liste.

## Article 3 : Responsabilité

- Il est à la charge à l'assistante maternelle de vérifier à chaque départ et retour l'état de l'ouvrage et de signaler toutes dégradations à l'animatrice du Relais et de le notifier par écrit sur la fiche prévue à cet effet.
- Seule l'animatrice est habilitée à réparer un album.
- Les ouvrages détériorés doivent être signalés et rapportés au Relais.
- Les ouvrages perdus doivent être remplacés par l'utilisateur. Seule l'animatrice du Relais est habilitée à valider le remplacement d'un document par un autre dans le cas où le titre du document égaré ou perdu ne serait plus disponible.

## Article 4 : Contenu d'une valise

- 3 revues
- 7 albums pour enfants
- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche d'emprunt et d'état des lieux du contenu
- 1 cahier REMARQUES/CRITIQUES D'ALBUMS
- 1 pochette AVIS DES ENFANTS (Feuilles avec illustration couverture des albums).